



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Cité des sciences et de l'industrie

Question écrite n° 60996

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la recherche sur l'intérêt du rapport annuel de la Cour des comptes pour l'année 2000, récemment rendu public et faisant l'inventaire des dysfonctionnements et irrégularités relevés par la haute juridiction lors de ses derniers contrôles au sein des services de l'Etat et des organismes et entreprises publics. La cour a notamment relevé, s'agissant de la Cité des sciences et de l'industrie, créée par décret du 18 février 1985, que la stagnation de la fréquentation annuelle (1,6 million de visiteurs) est la conséquence de la faible capacité de pilotage dont fait preuve l'établissement : succession, en moins de dix ans, de quatre présidents et sept directeurs différents, changement de tutelle hésitante, etc. Il lui demande la suite qu'il envisage de réserver à ces observations accablantes.

Texte de la réponse

Dans son rapport 2000 sur la Cité des sciences et de l'industrie pour les années 1991 à 1998, la Cour des comptes a émis un ensemble de remarques portant notamment sur la nécessité de définir une stratégie d'ensemble, la fréquentation payante et la gestion insuffisamment rigoureuse de l'établissement. Conscient des dysfonctionnements relevés par la Cour des comptes, le ministère de la recherche a travaillé avec l'établissement, en liaison avec le ministère de la culture et de la communication avec lequel il assure la cotutelle, à l'élaboration d'un contrat pluriannuel dont les objectifs devraient permettre de pouvoir remédier à cette situation en fixant à la Cité des sciences et de l'industrie les principaux objectifs de développement à moyen terme. Ce contrat d'objectifs a été signé en 2000 par les ministères de tutelle. Il couvre la période 2000-2003. Il est articulé autour de trois axes. Le premier correspond à la mission première de la Cité des sciences et de l'industrie « rendre accessible au grand public le développement des sciences et des techniques et du savoir-faire industriel », le second vise à faire de l'organisme un acteur et un partenaire de la diffusion de l'innovation et le troisième doit tendre à faire de l'établissement une entreprise moderne et solidaire. Le texte prévoit notamment que la Cité des sciences et de l'industrie s'ouvre sur l'extérieur par le renforcement de ses liens avec les autres musées et structures de culture scientifique et technique, dans une logique de coopération renforcée, sans pour autant déboucher sur des regroupements avec d'autres établissements, ce qui n'est pas apparu comme la bonne réponse aux questions d'avenir posées à la Cité des sciences et de l'industrie. Pour enrayer la chute du nombre de visiteurs et relever la fréquentation de la Cité des sciences et de l'industrie, les ministères de tutelle ont incité l'établissement à programmer un renouvellement de ses espaces permanents d'expositions, en tenant compte des évolutions socioculturelles et des attentes nouvelles vis-à-vis de la science qui se font jour dans le grand public. Cette réflexion doit associer d'autres acteurs intéressés à la diffusion de la culture scientifique et technique que sont les autres établissements de recherche et les grandes entreprises industrielles et de services. Dans cette même perspective, la Cité des sciences et de l'industrie a conçu une offre nouvelle organisée autour de programmes. Ces programmes se déclinent en une exposition légère, des événements, des rencontres, des animations et des produits réseaux. On peut citer à titre d'exemples : « Oser le savoir », « Désir d'apprendre » et « Le défi du vivant ». Enfin, la modernisation de l'ensemble des procédures de gestion interne devrait permettre de répondre aux préoccupations de la Cour des comptes qui souligne la modernisation

nécessaire des outils de gestion de la Cité des sciences et de l'industrie. Ce contrat d'objectifs est assorti d'indicateurs qui permettront de suivre les améliorations réalisées.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60996

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2784

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4733